

Les topiques environnementales entre controverses et conflits

Écologie politique et sociologie pragmatique en France

Francis Chateauraynaud

(GSPR – EHESS, Paris)

Proposition de contribution à l'ouvrage :
Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France

Version du 25 mai 2010

En l'espace d'une vingtaine d'années, la bibliothèque des sciences sociales liée aux questions environnementales a pris un tour borgésien. Il en va toujours ainsi lorsque, après avoir longuement cheminé depuis des milieux visionnaires ou des foyers militants vers le cœur des institutions, une question s'installe en politique, au point de saturer l'ensemble des espaces d'expression publique. Concernant la sociologie de l'environnement en France, on reste néanmoins frappé par l'important décalage historique qui s'est produit : d'un côté, la montée des questions écologiques au cours des années 1960 et 1970, ascension marquée en 1971 par la création du ministère de l'environnement, issu de la catégorisation administrative des pollutions et des nuisances (Charvolin, 2003), et, au niveau mondial, par la conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972¹ ; de l'autre, l'institutionnalisation tardive d'une branche de la sociologie, encore largement inachevée (Boudes, 2008). Malgré la production croissante, depuis la fin des années 1970, de colloques et d'ouvrages, ainsi que la création de revues, dont Natures Sciences Sociétés lancée en 1994, il aura fallu plusieurs décennies pour que se constitue un champ des sciences sociales de l'environnement, doté de cadres d'analyse et de langages de description à la fois distanciés vis-à-vis des productions militantes et plus techniques dans l'analyse des affaires à l'œuvre sur le terrain (Claeys-Mekdade, 2006). Dans ce processus, la sociologie des controverses a joué un rôle important, ce qui a été aussi le cas outre-Atlantique (Yearley, 2008).

Dans cette contribution, je vais surtout m'intéresser aux conséquences du croisement intervenu, au début des années 1990, entre les préoccupations environnementales et le renouveau théorique de la sociologie française, en retraçant rapidement l'histoire de ces courants pour examiner ensuite quelques enjeux contemporains. Si de multiples foyers avaient déjà ouvert la voie à l'entrée de l'environnement dans les sciences sociales (Lascoumes, 1994, Abélès et alii, 2000), l'avènement de nouvelles sociologies tournées vers les controverses a contribué à reconfigurer un domaine marqué en outre, au milieu des années 1990, par la multiplication des crises². L'environnement est alors saisi essentiellement dans la logique du risque, le principe de précaution s'imposant graduellement comme le régime politique et cognitif dominant. Fortement centré sur la maîtrise des technologies, ce cadrage a fait passer au second plan le rapport à la nature et le décentrement qu'il impose du point de vue d'une « éthique environnementale » - et pour certains philosophes, l'analyse des risques est frappée de « sociocentrisme » (Larrère&Larrère, 1997). La montée corrélative du thème de la globalisation et la mise en avant du climat comme première cause écologique ont fini de transformer le régime politique des questions environnementales (Beck, 2007). Dans la même période, en France, la loi Barnier (1995) généralise les procédures de concertation et de débat public, et leur mise en œuvre n'a cessé de se développer depuis (Revel, 2007). Toutes ces transformations ont pesé sur les rapports entre les sociologies et causes environnementales : ayant encore du mal à fixer ses appuis académiques, la sociologie de l'environnement s'est trouvée au cœur de tensions entre dispositifs de régulation et logiques de conflit. Sollicité par de multiples porteurs d'enjeux (« stakeholders » selon la rhétorique européenne), le sociologue est tantôt voué à endosser les dispositions normatives liées aux politiques

¹ Le rôle du Club de Rome, dont le premier rapport marquant date précisément de 1972, est également décisif dans l'inflexion générale des politiques d'environnement.

² Cette conjonction est particulièrement sensible à travers la série des séminaires du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, développé au CNRS par Claude Gilbert. Pour un bilan voir Gilbert (2003) et Borraz et alii (2005).

environnementales, en se chargeant d'affiner leur évaluation par la restitution des pratiques effectives, tantôt transformé en animateur de concertations et de débats, ce qui se traduit par une nouvelle ingénierie du social, tantôt enclin à relayer les critiques et les contestations. Peut-il malgré tout construire quelque position de repli ? La démarche qui consiste à doter les outils d'analyse d'un fort degré d'autonomie vis-à-vis des enjeux normatifs tout en leur accordant une capacité d'explicitation, dont la performativité est entre les mains des acteurs, n'est pas partagée par l'ensemble de la discipline. Cette autonomie est toutefois nécessaire pour produire une juste distance dans le mouvement même de saisie des processus complexes.

D'une manière générale, l'analyse de controverse conduit à traiter l'environnement comme un enjeu parmi d'autres, comme la santé publique, le risque technologique, l'économie de l'énergie, l'expertise et la démocratie, ou encore les questions de droit et de responsabilité. Il n'est pas difficile de montrer aujourd'hui que tous ces éléments sont constamment en interaction, et informent tous les processus critiques, y compris au cœur des arènes juridiques (Hermitte, 2007). Après un bref réexamen des points d'appui théoriques fournis par la première vague de sociologies pragmatiques (1), on prendra la mesure de l'extension continue du domaine de l'alerte en matière environnementale et des contraintes qu'il nous faut surmonter pour « suivre les acteurs » (2). Ensuite, à partir d'une approche argumentative fondée sur l'étude comparée des trajectoires de multiples causes (3), on se concentrera sur les oscillations des sociologues entre une préférence pour la régulation, ou le consensus, et une préférence pour le conflit, ou l'expression des différends (4). On pourra alors revenir aux principales sources de friction qui, comme en témoigne la montée de la justice environnementale dans les arènes transnationales, vont durablement marquer les épreuves à venir (5).

1. De la cité verte aux politiques de la nature. L'environnement saisi par deux courants alternatifs de la sociologie française.

Lorsqu'au début des années 1990, deux courants novateurs de la sociologie française, connus sous les appellations de « sociologie des cités » (Boltanski et Thévenot, 1991) et de « théorie de l'acteur-réseau » (Akrich, Callon, Latour, 2006) parviennent à maturité et commencent à percoler au-delà des premiers cercles, les questions environnementales, qui avaient déjà mobilisé des secteurs entiers du monde social depuis près de 30 ans, sans pour autant s'imposer massivement sur l'agenda politique, sauf en Allemagne, prennent une dimension nouvelle. Il faut dire que Tchernobyl a déjà eu lieu et que les thèses de Hans Jonas commencent à se diffuser en France, ce qui a nourri la polémique sur le « catastrophisme », laquelle n'a cessé depuis de s'étendre : l'appel de Heidelberg qui, en 1992, répond au sommet de Rio présente une virulence comparable à la réaction « climatosceptique » face aux recommandations du GIEC aujourd'hui. L'essai critique de Luc Ferry, consacré au « nouvel ordre écologique », surgit dans la même période, qui correspond à une mutation assez profonde du champ intellectuel français. Cela dit, ce n'est pas en réaction aux polémiques autour de l'« écologie profonde » ou du « catastrophisme » que les sociologues pragmatistes sont entrés dans les questions environnementales, mais en constatant que les acteurs qu'ils étudiaient sur les terrains les plus divers engageaient de nouveaux types d'arguments et de dispositifs. Du fait de leur caractère macroscopique, des thèmes comme la nature, l'écologie, l'environnement ne pouvaient qu'interpeller des cadres théoriques forgés à partir d'une double rupture : rupture avec l'ethnométhodologie et l'interactionnisme, et rupture avec ce qui était alors désigné comme « la sociologie critique », c'est-à-dire à peu près toutes les

sociologies précédentes, et celle de Bourdieu en particulier. L'intégration des enjeux écologiques s'est faite de deux manières : du côté des grammaires de la justification, la question s'est vite posée de l'existence éventuelle d'une « cité verte » ; de l'autre côté, l'observation des changements dans les rapports entre nature, sciences et société a conduit à prendre en compte de nouveaux types de porte-parole (Latour, 1995, 1999). S'inspirant du travail de Rémi Barbier dans son mémoire intitulé Une cité de l'écologie (Barbier, 1992), Claudette Lafaye et Laurent Thévenot ont tenté de projeter les arguments écologiques les plus communs dans la structure axiomatique des cités : on peut en effet opposer sans difficulté le grand qui se préoccupe de la protection de la nature au petit qui pollue ou pille la planète, et déployer le répertoire des objets qui animent les écologistes et toutes sortes d'entités tirant vers le vert (Lafaye et Thévenot, 1993). Apparemment, l'entreprise valait surtout comme exercice de style théorique, puisqu'elle n'a pas donné lieu à la constitution d'un programme de recherche consistant³. Sans doute, le répertoire des objets à prendre en compte était trop vaste, donnant à ladite « cité de l'écologie » un caractère trop composite. Mais en réalité un des axiomes fondamentaux des cités se trouvait fortement remis en cause : le caractère anthropocentrique de la cité légitime, lié à la contrainte de commune humanité, devenait en effet grandement problématique. Car même si l'on peut toujours étendre l'humanité aux choses prises individuellement, personnaliser l'ours des Pyrénées ou la forêt de Compiègne, s'émouvoir pour les abeilles, se lier au sort des lézards ou prier pour les neiges de moins en moins éternelles de l'Himalaya, les topiques environnementales engagent des systèmes complexes qui ne se laissent pas requalifier facilement dans les termes d'une philosophie morale. Ironie du sport intellectuel, c'est Bruno Latour lui-même qui, dans un texte intitulé « *Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la septième cité* » (Latour, 1995), a en quelque sorte prolongé le chantier de « la cité verte », tout en proposant d'abandonner l'axiome principal du cadre des cités !

En quoi les questions environnementales ont-elles mis à l'épreuve les cadres théoriques des deux courants les plus innovants de la sociologie française des années 1990 ? Les deux approches avaient en commun de chercher une refondation pragmatique de l'ordre social, tout en procédant de manière radicalement opposée. Dans un cas il s'agissait de renouer avec la philosophie morale, laquelle gouverne toute l'axiomatique des cités, la politique y étant placée sous une contrainte forte de justice – axiomatique que Laurent Mermet rapproche à juste titre de l'extension des principes fondamentaux des droits de l'homme (Mermet, 2007). Or, en matière d'écologie se pose le problème de l'extension de l'humanité à tous les êtres naturels, extension qui inverse le mobile de l'écologie profonde, qui conçoit la nature dans sa plénitude ontologique hors de tout artifice humain. En même temps, les évolutions récentes en droit, relatives au préjudice écologique, peuvent faire basculer des entités naturelles en « sujets de droit », réalisant un des rêves philosophiques de Michel Serres⁴. Du côté de l'école concurrente, après mille et un détour dans les réseaux enchevêtrés d'humains et de non-humains, on a vu surgir un projet de nouvelle Constitution promettant de renouer les liens entre nature et société, et de remettre les sciences en démocratie. En dépit de leurs oppositions frontales, les deux approches ont en commun de privilégier l'axiologie et d'éloigner de la logique procédurale – suspectée de détacher les personnes et les groupes de toute forme de visée de bien commun en les livrant au seul agir stratégique de court terme. Autre propriété commune, très typique des années 1990 : les deux écoles marquent une nette préférence pour

³ Contrairement au monde anglo-américain où, surtout sur le climat et les OGM, les questions d'environnement ont donné lieu à de nombreux travaux sociologiques (Yearley, 1992).

⁴ M. Serres, «La nature doit devenir un sujet de droit », La Tribune, 22 décembre 2009.

le consensus et rompent avec la logique du conflit, au risque de sous-estimer les différends les plus fonciers. Un tel partage pose évidemment problème : peut-on développer des cadres conceptuels visant uniquement l'accord ou l'alignement des acteurs quand les objets et les processus en cause sont aussi, sinon essentiellement, des facteurs de division et de conflit ? Pourquoi ne pas voir dans l'environnement, comme jadis dans le travail, le lieu privilégié d'expression du conflit et de la discorde ?

A priori, la première tâche du sociologue n'est pas de disqualifier tel ou tel groupe d'acteurs mais d'en comprendre les logiques d'action et de jugement. Pourtant Bruno Latour n'hésite pas à rompre la règle de symétrie et à s'en prendre à l'écologisme (Latour, 1999). Certes, cette position est cohérente avec la reconstruction métaphysique à laquelle il se livre, puisqu'il s'agit de repenser l'environnement dans un projet global de refonte du « collectif cosmopolitique ». Ce projet métaphysique ne peut que renvoyer dos-à-dos, comme singulièrement réducteurs, d'un côté les dispositifs et les normes gestionnaires – les valeurs environnementales considérées comme les paramètres d'un calcul, du « marché du carbone » aux systèmes de notations de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) -, et de l'autre, la critique écologique radicale jugée elle-même « trop asymétrique ». Pour Latour, l'écologie politique rate sa cible tant qu'elle reconduit la séparation moderne entre la nature, la science et la société. Son propre projet de constitution, qui prit un moment la forme d'un « parlement des choses », met en avant l'inévitable redistribution de l'expression publique entre humains et non-humains. Tous les porte-parole doivent être évalués selon leur capacité d'agir ensemble, car seules les associations d'humains et de non humains sont viables. Et c'est sur leurs articulations que doit se fonder l'écologie : « *pour convoquer le collectif, on ne va donc plus s'intéresser à la nature et à la société, mais seulement à la question de savoir si les propositions qui le composent sont plus ou moins bien articulées* » (Latour, 1999, p.123). Pour composer le monde commun, il faut donc distinguer deux pouvoirs : un « pouvoir de prise en compte » (dans lequel tomberaient par exemple toutes les alertes, les mobilisations et les plaintes) et un « pouvoir d'ordonnancement », permettant de hiérarchiser les préoccupations (ce qui est le propre de toute politique véritable). Ces deux pouvoirs sont au principe de la nouvelle « Constitution » nécessaire à « la paix des sciences » dont dépend la production d'un « bon monde commun ». Avec ce métalangage plus philosophique que sociologique, visant le re-assemblage de sociétés désarticulées ou désorientées par le surgissement d'entités réfractaires et déstabilisantes, Latour entend influencer les acteurs politiques, seuls membres du collectif capables d'agir sur les formes de régulation. Plus récemment, Latour a trouvé son inspiration dans l'œuvre foisonnante de Peter Sloterdijk, rendu célèbre par la polémique autour de ses « Règles pour un parc humain » (1999). Il y aurait ainsi moyen de surmonter l'impasse des réseaux en partant d'une sphérologie (Latour et Gagliardi, 2006).

De cette approche englobante, on retiendra surtout le caractère ouvert des associations à travers lesquelles les acteurs tentent de réarticuler leur monde social en y incluant la nature et les sciences⁵. Pour Latour, il est temps de rompre définitivement avec la logique du « social » héritée de Durkheim et de développer pleinement la logique des « associations » (Latour, 2006). Concrètement, pour une sociologie pragmatique, cela signifie aller regarder précisément comment s'élaborent les dites « associations », en étudiant sérieusement les

⁵ L'impact considérable des thèses de Latour s'enregistre dans de multiples secteurs. En anthropologie, il est plus que sensible chez un auteur comme Philippe Descola, qui, en s'inspirant du programme de l'anthropologie symétrique, a déployé l'ensemble des formes de cosmologie liant les hommes et la nature, montrant ainsi le caractère très particulier du « naturalisme » produit par la modernité occidentale (Descola, 2005).

transformations des jeux d'acteurs et d'arguments, c'est-à-dire à la fois les activités, les instruments et les valeurs développés par les protagonistes dans leurs milieux.

2. L'entrée par les alertes : portée et limites de la sociologie des épreuves

A la fin des années 1990, faire entrer dans le répertoire des objets de la sociologie les processus d'alerte et la manière dont ils sont pris en compte ou non, qualifiés, controversés, traités et retraités, imposait deux nouvelles ruptures au sein de la mouvance pragmatiste : réintroduire des séries d'épreuves de longue durée dont l'orientation et la finalisation est elle-même au cœur des épreuves ; développer une véritable pragmatique des visionnaires, en prenant au sérieux les opérations réalisées par ceux qui voient venir des processus et tentent de communiquer leur perception aux autres (Chateauraynaud et Torny, 1999). En relisant l'œuvre de Hans Jonas, on mesure combien « l'obligation de l'avenir » placée au cœur de son éthique du futur, avait fourni, dès les années 1970, une formalisation métaphysique aux dilemmes et aux incertitudes propres à toute vision du futur, qu'elle procède d'intuitions liées à l'expérience continue du monde ou d'une rationalité technique incarnée dans des scénarios et des prévisions fondés sur des modèles et des probabilités (Dahan, 2007). Or, s'il y a un domaine où les conjectures sur le futur sont prédominantes, c'est bien l'environnement, domaine investi par des acteurs qui se déclarent constamment en état d'alerte.

Revenons quelques instants sur l'idée de « trajectoire » ou de « carrière » des alertes. Lorsque la notion de lanceur d'alerte s'est imposée début 1996, au fil des premiers travaux menés sur les risques, c'était pour un motif technique précis : on s'intéressait en effet à la *trajectoire des annonces de catastrophe*. Pour sortir de l'opposition entre risque prédéfini par des instances officielles et annonce apocalyptique lancée par des prophètes de malheur, il fallait autonomiser le processus d'alerte, et créer une fonction de lanceur. Il est vite apparu que cette place pouvait être prise par toutes sortes d'entités, des personnes ordinaires jusqu'aux instances officielles. Evidemment, comme dans l'aphorisme zen, en ne regardant que le lanceur on a vite fait de perdre de vue l'ensemble du processus : quelle est la cible visée ? Dans quel milieu est inséré le lanceur d'alerte ? De quelles forces, de quelles alliances a-t-il besoin pour faire passer son signal ? Ce dernier est-il inédit ou s'inscrit-il dans une série ? Quel type de controverse traverse-t-il ? Le lanceur suit-il jusqu'au bout son affaire – auquel cas il devient un porteur d'alerte – ou trouve-t-il des relais disposant de puissances d'action suffisante ? Le succès d'une alerte, même d'apparence purement technique, repose toujours sur l'état des rapports de forces entre de multiples acteurs qui assurent une distribution minimale des pouvoirs et des savoirs, des procédures et des compétences. On peut dire qu'en matière d'environnement, de nos jours, les outils de veille, les canaux d'information, les arènes de discussion, les dispositions légales et réglementaires, et les contre-pouvoirs nécessaires sont largement développés, de sorte que de la lente percolation d'alertes portées à bout de bras par des acteurs critiques, on a basculé dans une forme de saturation de l'espace de communication publique occupé par des mots d'ordre continus – avec le risque opposé, thématiqué par les acteurs eux-mêmes, d'une illisibilité des urgences et des priorités !

Lorsqu'une ONG met en circulation un document intitulé « *La forêt amazonienne aura disparu en 2030 !* », s'agit-il d'une alerte ou d'une prophétie de malheur ? On sait que ce type d'annonce engage les acteurs dans des controverses et des polémiques, au fil desquelles se jouent leur crédibilité et la portée de leurs arguments - et du même coup les prises collectives sur des processus qui peuvent devenir irréversibles. La surenchère n'est-elle pas du même

coup généralisée ? L'affaire de l'erreur du GIEC à propos des glaciers himalayens a, on le sait, défrayé la chronique au début de l'année 2010, intervenant dans une période marquée par l'échec des négociations internationales sur le climat (sommet de Copenhague). En affirmant, dans son rapport de 2007, que si l'augmentation des températures se poursuivait au même rythme, « *la probabilité pour [les glaciers] de disparaître en 2035 ou peut-être avant est très élevée* », les experts du GIEC ont suscité le doute sur la fiabilité de leur système d'évaluation, lequel avait pourtant été adapté suite à des critiques virulentes dans les années 1990 – notamment quant à la place des avis divergents ou minoritaires (Leclerc, 2009). Face aux glaciologues qui, ne l'ayant pas relevée sur le coup, disent publiquement que cette prédiction est sans fondement, les glaciers de l'Himalaya étant trop volumineux pour fondre aussi vite, les dirigeants de l'instance d'expertise internationale admettent que « *les procédures n'ont pas été appliquées correctement.* » Le dispositif en sort quelque peu déstabilisé puisque la critique régulatrice interne au champ scientifique, sur laquelle sont supposés s'appuyer les politiques, cesse d'apparaître comme infaillible⁶. Face aux attaques lancées par les réseaux « climatosceptiques », de multiples acteurs en appellent à une mobilisation citoyenne mondiale, en dénonçant la vulnérabilité des instances face au travail de négation et de déstabilisation des « lobbies » - figure classique en matière de controverse autour des risques⁷.

La série des événements, des études et des décisions qui alimentent quotidiennement le champ de l'environnement pose un problème particulier à la sociologie : non seulement il faut affronter l'hétérogénéité et la prolifération des causes et des processus, mais en outre parvenir à surmonter leur interdépendance – notion souvent mise en avant par les acteurs eux-mêmes. D'autant que les points d'entrée dans le réseau enchevêtré de phénomènes en continuelle interaction ne cessent de se renouveler. C'est le cas par exemple de cette étude parue dans la revue américaine Science en mai 2010 qui annonce que « *le réchauffement climatique pourrait provoquer l'extinction de 20 % de l'ensemble des lézards de la planète d'ici à 2080* ». Oublions les forêts et les glaciers et suivons donc les lézards ! Pas de doute, leur chute démographique aurait des répercussions considérables sur la chaîne alimentaire et l'écosystème : prédateurs d'insectes et proies majeures pour de nombreuses espèces, des oiseaux aux serpents, les lézards endossent pour un temps le rôle de signal fort de la dégradation de l'environnement et de la biodiversité⁸. Barry Sinervo, en tout cas, professeur d'écologie et de biologie à l'Université de Californie à Santa Cruz n'hésite pas à prédire l'extinction des populations de lézards du fait de la montée des températures depuis 1975⁹. Mais les lézards n'ont-ils pas une évidente propension à s'exposer au soleil ? L'étude s'exerce ainsi à montrer que les températures plus élevées les contraignent à rester à l'ombre, ce qui restreint leur quête de nourriture et change radicalement leur mode d'existence. La

⁶ Via le Web, la polémique a gagné l'ensemble des supports médiatiques de la planète. Il apparaît ainsi que le GIEC avait pour seule source un rapport du WWF datant de 2005, lequel reprenait une information du New Scientist - revue plus proche de Science&Avenir ou de Science&Vie que d'une revue scientifique à comité de lecture. Pour une analyse de cette polémique, voir Jean-Luc Goudet dans Futura-Sciences, « Le Giec admet une grosse erreur sur la fonte des glaciers himalayens », 21 janvier 2010.

⁷ Voir par exemple le point de vue de Jean-Louis Fellous, Jean-Charles Hourcade et alii, « Un étonnant effet collatéral du changement climatique », Le Monde, 6 avril 2010.

⁸ La mise en circulation de ce genre de signaux est en l'occurrence liée au fait que 2010 est l'année internationale de la biodiversité...

⁹ B. Sinervo et alii, "Erosion of Lizard Diversity by Climate Change and Altered Thermal Niches" Science, 14 May 2010: Vol. 328. no. 5980, pp. 894 - 899 ; "Lizards facing extinction because of climate change", Telegraph, 13 May 2010

convergence des causes du climat et de la biodiversité est ainsi constamment étayée par des acteurs qui explorent le faisceau d'indices et le réseau de liens entre toutes sortes d'entités et de milieux.

Le développement soutenu des politiques environnementales depuis plusieurs décennies pourrait laisser penser que l'ère des catastrophes est derrière nous et que l'entrée dans une nouvelle économie politique, fondée sur un dispositif conceptuel riche en « gouvernance » et en « développement durable », en « principe de précaution » et en « démocratie participative », rend caduque les disputes autour de la « société vulnérable »¹⁰. Finies l'alerte et la controverse à tout va, place aux vraies politiques publiques et à la production de normes efficaces ! Tout indique pourtant qu'il n'en est rien. On n'en a jamais fini avec les crises et les catastrophes, et la figure, devenue classique, du signal « pas entendu » ou « négligé » ne cesse de se redéployer. Après l'explosion, le 20 avril 2010, de la plateforme pétrolière *Deepwater Horizon*, outre le constat d'un flagrant laisser-aller en matière de maintenance et de procédures de sécurité, de multiples conjectures circulent sur l'ampleur réelle de la catastrophe. A titre de repère commun, les évaluations utilisent comme unité de mesure la marée noire de l'Exxon Valdez - échoué sur les côtes de l'Alaska en 1989, le pétrolier avait déversé la bagatelle de 37000 tonnes de pétrole. Fixant un ordre de grandeur, le précédent est mobilisé pour chiffrer le nouveau désastre : tandis que British Petroleum fait état de 5000 barils de brut par jour, des experts cités par le *New York Times* estiment que 70000 barils pourraient se déverser quotidiennement dans le golfe du Mexique. Autrement dit, « *la région subit un Exxon Valdez tous les quatre jours* ». Dans un article intitulé « *Marée noire : Le Tchernobyl de l'industrie pétrolière* », Rick Steiner, biologiste marin, n'hésite pas à déplacer le curseur de l'apocalypse : « *c'est une catastrophe sans précédent, un événement historique, beaucoup plus grave que ce que ne laissent entendre le gouvernement et BP. C'est la première explosion d'une plate-forme pétrolière en mer et la première fois aussi qu'une fuite de pétrole brut se produit à 1 500 mètres de profondeur. [...] L'impact le plus important de cette marée noire se fera sentir au fond du golfe, dans ce que nous appelons l'écosystème pélagique* »¹¹.

Le rôle des grands précédents dans la production des arguments et des analyses n'est plus à démontrer, mais la collection s'étant considérablement étoffée, il devient nécessaire, d'un point de vue analytique, d'étudier sérieusement les procédés argumentatifs par lesquels s'opèrent des rapprochements et des hiérarchies, qu'il s'agisse d'annoncer le pire ou de défendre la fiabilité de dispositifs de sécurité. Quoi qu'il en soit, les catastrophes qui mettent en cause des politiques d'aménagement (Tsunami, Katrina, Xynthia ...) ou des choix industriels (Erika, AZF, pollution du Rhône, incidents de Tricastin) ont un impact profond sur les catégories du jugement ordinaire : comment demander aux citoyens de tout faire quotidiennement pour sauver la planète et protéger l'environnement si des désastres viennent tout relativiser d'un coup ? Ainsi, en dépit des outils de communication destinés à promouvoir la préférence environnementale dans l'espace public, la catastrophe reste un mode d'existence majeur pour les causes environnementales. Pour monter en généralité sur ce point, on peut dire qu'il y a trois modalités décisives en jeu : la catastrophe ou la crise majeure, créant un

¹⁰ Jean-Pierre Dupuy a relancé cette dispute avec le « catastrophisme éclairé » (2002). Selon lui, ce n'est pas l'incertitude qui doit fonder le rapport au possible de la catastrophe mais au contraire la certitude qu'elle se produira, seule manière de l'éviter, ou plutôt d'éviter de faire comme si elle était impossible. L'échec de la prévention, incapable d'anticiper la catastrophe qui n'accède à l'existence qu'une fois qu'elle s'est produite, ne peut être compensé par la précaution.

¹¹ Article publié sur le site de Rue89, le 16 mai 2010.

précédent capable d'engendrer une nouvelle matrice politique et cognitive ; l'accord politique, le traité ou la convention qui crée des obligations pour une certaine durée ; le travail de fond au contact des choses, réalisé par des acteurs dans leur milieu.

L'alignement des acteurs sur une alerte globale engendre une infinité d'opérations de rapprochement et de recoupement qui produisent à leur tour des alertes dérivées. De fait, avec les causes environnementales, la sociologie ne doit plus éprouver de difficulté pour relier les micro-processus et les macro-structures. Mais le type de complexité incrémentale ainsi produit explique sans doute le fossé qui s'est creusé entre les joutes épistémologiques encore adossées à la tradition sociologique et les recherches de terrains plus aptes à saisir la dynamique d'éco-socio-systèmes complexes. En outre les asymétries de compétences sont radicalement inversées dans le cas des objets environnementaux, de sorte que la sociologie académique a du mal à prendre ses marques : le haut niveau de réflexivité et de technicité des acteurs qui manient et produisent de l'expertise en continu condamne à suivre péniblement les dossiers. Pour reconquérir une position d'observation, la sociologie doit, du même coup, repartir de plus loin : renoncer, au moins par intermittence, à la paraphrase de la normalisation et de la certification environnementales pour reconstruire une théorie du conflit rénovée ; développer une sociologie de la globalisation attentive aux confrontations dans les localités (Abélès, 2008) ; prendre au sérieux les enjeux de la société de l'information qui redistribue en temps réel les capacités d'enquêtes et les ressorts critiques.

3. Convergence ou divergence des plans ? Axiologies, épistémologies et ontologies

Le suivi sur la longue durée de dossiers marqués par des changements de phase conséquents (le nucléaire, le climat, les OGM, les pesticides, les champs électromagnétiques, les nanotechnologies, etc.) permet d'observer, dans différentes sphères, l'évolution des jeux d'acteurs et d'arguments. Une telle approche porte à considérer l'environnement comme un ensemble de dispositifs et d'arguments avancés, critiqués ou réagencés par des acteurs saisis avant, pendant et après des phases de discussion publique. La comparaison systématique des dossiers permet de déglobaliser quelque peu l'objet de l'enquête, sans pour autant le relocaliser, en examinant à la loupe la manière dont s'opèrent des transferts d'arguments ou de dispositifs, et tous les effets d'entraînement ou de résistance associés. On peut par exemple comparer les développements liés aux OGM et aux pesticides (Lamine, 2010). Ce dernier dossier a été au cœur des accords du Grenelle de l'environnement, ce qui en fait une des pierres de touche des dispositifs de régulation, subsumés par les mots d'ordre de « réduction des intrants » ou d' « agriculture raisonnée », lesquels sont désormais constitutifs du sens ordinaire des acteurs. Loin de se contenter de monter en généralité, ces derniers apprennent à articuler ou réarticuler, en contexte, les différentes topiques environnementales. L'usage du pluriel ne devrait pas surprendre : car à l'évidence, il n'y a pas *un* argument environnemental, fondé sur une « cité » ou une « constitution », mais *une pluralité d'usages argumentatifs de l'environnement* – et autant de formes de traduction et d'intégration dans des activités, des milieux et des dispositifs. Ce pluralisme pose certainement problème au théoricien ou au militant puisqu'il se heurte à deux logiques contraires : la première vise l'unification des problèmes dans un espace de calcul commun – auquel concourent aussi bien les sciences de la nature que l'économie ou le droit de l'environnement – unification qui pose comme allant de soi la quête de consensus autour d'objets et de procédures, de normes et de standards d'évaluation, de labels et de dispositifs de certification, outils mis au service d'une nouvelle économie politique de l'environnement ; l'autre logique renvoie au degré de radicalité ou au

volant de contestation que peuvent faire jouer les acteurs selon les scènes d'action et la portée de leurs causes, ce qui pousse plutôt à une logique du dissensus, dans laquelle le conflit fait surgir des incommensurabilités et des différences irréductibles. L'objet d'une pragmatique sociologique consiste dès lors à traiter symétriquement ces deux logiques. Pour y parvenir, il convient de distinguer clairement les plans sur lesquels se situent les acteurs et la manière dont ils font converger ou diverger leurs causes et leurs arguments.

Dans le déroulement des affaires publiques, la nature, l'environnement et la biodiversité apparaissent désormais comme des « biens en soi » (Dodier, 2003) ou des « valeurs universalisables » (Chateauraynaud, 2010) qui servent non seulement à doter les acteurs de cadres légitimes pour l'action et le jugement mais aussi et surtout d'*opérateurs de totalisation*, c'est-à-dire de facteurs de *convergence argumentative*. De ce point de vue, la puissance d'expression des thèmes environnementaux n'a jamais été aussi forte, irradiant l'ensemble des domaines d'activité, qui se trouvent projetés dans un même espace de calcul, comme en témoigne la formule du « bilan carbone », ce qui suscite évidemment des controverses sur le risque d'une homogénéisation des biens, soumis à une forme de réductionnisme radical bénéficiant in fine à la logique de marché¹². La diversité des formules topiques s'impose dès que l'on regarde de près les usages argumentatifs de l'environnement. Sans développer plus avant les réseaux argumentatifs observés, les alertes et les controverses permettent de construire un répertoire ouvert des topiques les fréquemment engagées, parfois en conflit et souvent en concurrence pour la définition de ce qui importe vraiment : de la nature entendue comme entité souveraine (*deep ecology*), on passe à la biodiversité et la protection des espèces, qui suppose des instruments de mesure et de régulation, puis à l'agriculture bio et son cahier des charges toujours controversé ; on rebondit ensuite sur la lutte contre toutes les formes de pollution et leurs effets sur la santé (Cranor, 1993), pour filer vers les questions de territoire et d'aménagement, les gisements et les ressources naturelles, souvent sources de conflits (Mélé, 2004), enchaîner avec les énergies renouvelables, et l'inégalable poussée de l'éolien, pour finir sur le paysage dont l'esthétique n'a cessé de faire l'objet de redéfinition et de réappropriation (Berque, 1990). Ce qui importe ici, c'est moins la promotion de telle ou telle typologie des arguments environnementaux que l'idée selon laquelle les principes et les valeurs, relevant communément de l'axiologie, sont constamment mis en rapport avec des dispositifs et des milieux, engageant les dimensions épistémiques et ontologiques qui servent de *principes de réalité* aux acteurs. Autrement dit, l'argumentation n'est pas conçue comme un ordre du discours autonome, mais bien comme une manière de lier des plans logiquement différents. En conduisant vers une phénoménologie renouvelée des milieux, adaptée à l'ère cosmopolitique, l'analyse de dossiers complexes via la trajectoire publique des causes, oblige à porter une attention aux modalités d'ancrage des acteurs et au sens que prend pour eux le fait d'argumenter selon telle ou telle topique environnementale (Leborgne 2010).

Pour montrer la manière dont sont engagées les topiques environnementales dans les joutes argumentatives, prenons l'exemple d'une courte séquence prélevée dans le dossier des algues vertes en Bretagne. La bataille contre les algues vertes, qui a rebondi de manière spectaculaire au cours de l'été 2009, avec la mort d'un cheval, puis d'un homme, est engagée depuis fort longtemps. Si la plupart des acteurs s'accordent sur la courbe descendante des nitrates dans les cours d'eau, des alertes et des

¹² Sur ce point voir la conférence de J.-P. Karsenty, « La Science politique peut-elle inspirer une voie humaine et moderne au développement durable ? » 11 Juin 2008 ? Paris, ISEP.

expertises s'enchaînent pour établir que les produits phytosanitaires et le phosphore polluent toujours les rivières. Pour les agriculteurs, il faut suspendre la logique d'accusation et prendre en compte tous les acteurs de la chaîne car « *les jardiniers du dimanche et les particuliers en mettent aussi une couche avec les pesticides, les lessives et autres détergents* ». A l'automne 2005, un débat est organisé à la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor, à Plérin. Le président de la Chambre régionale d'agriculture et le fondateur d'Eau et Rivières, président du réseau Cohérence, croisent leurs arguments. On remarque le surgissement de la formule « tout se tient » et l'orientation des protagonistes vers un compromis entre des intérêts a priori divergents.

« Agriculteur – [...] La nouvelle norme phosphore qu'on introduit aujourd'hui pollue le débat et crispe les acteurs. Or, le problème du phosphate agricole est avant tout lié à l'érosion.

Ecologiste - Si le problème de l'eau a été relativement bien pris en compte, celui du sol et de l'érosion a été négligé. Il faut une approche globale. Tout se tient : la biodiversité, le paysage qui conditionne la possibilité d'un tourisme rural, le bois pour l'énergie, la circulation de l'eau ... L'agriculteur peut devenir un énergie-culteur.

Agriculteur – A ceci près que le paysan ne fera pas tout. Il faut tenir compte de son temps de travail qui n'est pas extensible.

*Ecologiste - Il faudrait en Bretagne une sorte d'institut du développement durable. Si la pollution peut déboucher sur de nouvelles collaborations entre agriculteurs et environnementalistes, si on peut travailler ensemble et porter des projets sur l'eau, l'énergie, la relocalisation de l'économie en direction des politiques, ils seront bien obligés de rentrer dans le mouvement ».*¹³

N'est-ce pas un peu réducteur de traiter l'environnement comme un répertoire d'arguments ? Voire même sciemment relativiste ? D'autant que le répertoire en question peut comprendre des usages de « la nature » destinés à relativiser des dangers ou des risques comme dans le cas de la « radioactivité naturelle » ou de « l'amiante qui existe dans la nature », ou encore l'argument fameux des firmes biotechnologiques défendant l'idée d'une parfaite continuité de leurs techniques vis-à-vis de « *ce qu'a toujours fait la nature avec les gènes* » (Jasanoff, 2005). Acheminé de controverses en affaires, d'alertes en mobilisations, les arguments environnementaux servent d'opérateurs de convergence ou de divergence argumentative (« *le nucléaire aide à lutter contre l'effet de serre* » versus « *le nucléaire pollue la planète en produisant des déchets radioactifs de manière irréversible* »). Autrement dit, plutôt que de chercher les fondements d'une cause environnementale parée de tous les ingrédients de la légitimité politique, il s'agit de suivre les transformations du répertoire argumentatif mobilisé par les acteurs, répertoire dont les éléments forment un espace de variation complexe dont la combinatoire ne cesse d'être explorée dans les contextes et les arènes les plus divers.

Saisir l'environnement comment argument mobilisé dans des moments de controverse et de débat public contraint à utiliser d'autres concepts, permettant à la fois de comprendre relationnellement les enjeux environnementaux et de laisser ouverte la liste des topiques ou des principes de jugement auxquels ont recours les acteurs. Ainsi la notion de « milieu » par exemple a-t-elle une portée plus générale que celle d' « environnement ». Un milieu peut être engagé dans une cause environnementale, soit comme problème, soit comme ressource, soit encore comme horizon – ce qui est le cas avec la biodiversité (Selmi, 2006). Un autre intérêt de la notion de milieu est de rendre visibles les frictions par lesquelles passent les standards et les dispositifs portés par des acteurs. Dans de multiples dossiers on observe des tensions entre formes de totalisation, modes de mobilisation et modalités d'expression : dans quelles conditions peut-on dire publiquement son expérience du milieu, déployer son activité sous forme de récit ou de témoignage et dans quels contextes cela a-t-il un impact, une portée sur

¹³ « Eau : 'Mener la bataille ensemble' », Ouest-France, 30/10/2005

les processus collectifs ?¹⁴ A ce niveau d'analyse, il nous faut une socio-anthropologie de la violence engendrée par les frictions entre milieux et dispositifs, frictions qui se doublent de conflits de valeurs (Lowenhaupt Tsing, 2005).

La divergence des plans n'est pas en soi négative. D'abord, il n'y a pas de raison que le plan épistémique, et notamment la production des études et des rapports, même ouvertement orientés vers l'action, corresponde point par point aux attentes normatives d'un côté, et aux modes d'existence de l'autre. Ensuite, la divergence pousse les acteurs à expliciter leurs points de désaccords. Enfin, elle permet le cas échéant d'engager un travail politique ou d'élaborer des prises sur le milieu qui ne dépendent pas d'un accord préalable obtenu sur les autres plans. Si on reprend rapidement le cas des rapports entre science et politique construit à grand frais par le GIEC (Dahan, 2007, Encinas de Munagorri, 2009), après le sommet de Copenhague et la surenchère critique contre les expertises du GIEC, il est possible de considérer que la cause climatique a atteint une limite et qu'elle va sans doute se fragmenter ou de se redistribuer, ayant en quelque sorte surchauffé du fait de l'hyper totalisation des problèmes planétaires. En même temps, l'alerte climatique a atteint un tel degré d'universalisation et suscité tellement de mobilisations, qu'elle est d'ores et déjà une cause réussie. De fait, plutôt que de parler d'échec, jugement qui fait tout reposer sur le formalisme d'un accord politique international, il est tout aussi pertinent d'examiner le travail effectué sur les terrains les plus divers. Or, ce qui s'observe, ce ne sont pas des acteurs qui rejettent l'enjeu du climat – chaque ville, territoire, région, chaque dispositif, chaque débat public l'incorpore largement – mais plutôt des acteurs qui adaptent en contexte les outils issus de l'espace de calcul lié à l'émission de GES, tout en produisant une resymétrisation des contraintes : en travaillant les articulations entre climat et autres préoccupations (biodiversité, agriculture bio, énergies renouvelables, transports et aménagements du territoire), ils développent leurs prises et, ce faisant, ne se transforment pas en agents dociles d'un régime climatique fondé sur un nouveau système de pouvoir. Dans les localités, dans les milieux, la conquête de prises se fait toujours à travers des épreuves de forces, des frictions.

4. Controverses, formes de régulation et logiques de conflit

Si l'on suspend la ronde des grandes interprétations pour aller voir, dans les dossiers, comment les acteurs élaborent, contestent, stabilisent, font converger ou diverger leurs appuis, on observe que l'usage argumentatif de l'environnement se mêle constamment à d'autres formes d'arguments avec lesquelles se nouent des liens plus ou moins insécables (comme les arguments sanitaires ou les arguments économiques) ce qui engendre deux processus : d'un côté la prolifération de dispositifs de totalisation qui rassemblent, dans une grande matrice discursive, les ressources et les contraintes, sous les notions indéfiniment extensibles de « gouvernance » et de « développement durable » (Rumpala, 2008) ; de l'autre de nouvelles formes de conflits et de critiques radicales (Lowenhaupt Tsing, 2005, Beck, 2007). Les acteurs accordent leurs actions et leurs jugements en se référant à une matrice discursive, devenue au fil de sommets internationaux, depuis Rio (1992), Kyoto (1998) Aarhus (1998) ou encore Bali (2007), une sorte de milieu naturel pour les arguments environnementaux. Il ne s'agit pas seulement de mots d'ordre ou de lieux communs alimentant la rhétorique en situation de communication politique mais de dispositions et de dispositifs qui informent les

¹⁴ L'affaire du Probo Koala et des déchets toxiques d'Abidjan a vu se croiser les règles du droit international, l'activité d'alerte et de vigilance d'ONG dotées d'une puissance d'expression transnationale et l'expérience locale d'habitants en colère, ce qui a provoqué une crise politique en Côte d'Ivoire (voir Chateauraynaud, 2010).

représentations, les outils et les activités. Mais derrière la banalisation de ces topiques, deux logiques sont à l'oeuvre : la première concerne l'installation de règles et de standards visant un nouveau mode de régulation ; la seconde renvoie à une logique de conflit à travers laquelle s'expriment toutes sortes d'acteurs, qui ne parviennent pas toujours à faire cause commune comme le montre la trajectoire en dents de scie de l'altermondialisme. Si la référence à l'interdépendance et à la complexité deviennent des appuis interprétatifs communs pour les acteurs, les nouveaux standards, y compris ceux qui installent de nouvelles formes de consultation et de participation, provoquent des frictions dans la fabrique locale des prises sur le monde. Le cas des OGM est de ce point de vue exemplaire.

L'analyse de la longue série d'épreuves qui a marqué le dossier des OGM en France et en Europe entre 1987 et 2009 montre que la dimension environnementale du conflit est fortement doublée par les enjeux économiques. Du point de vue de l'opposition aux OGM, le point focal est en effet le brevet sur le vivant. L'appropriation des ressources naturelles par des firmes privées leur donne un plein contrôle de l'agriculture, en contraignant les producteurs à racheter les semences devenues « propriétaires »¹⁵. Dans le cas limite du fameux projet Terminator, il n'y avait même plus besoin de brevet pour contrôler complètement des cultures. La controverse sur les risques de contamination des cultures conventionnelles ou biologiques par les cultures OGM a ainsi pris une tournure particulière : si l'on maintient un cadre environnementaliste, ce dernier permet aux firmes semencières de revendiquer des royalties auprès d'agriculteurs qui n'ont pas intentionnellement utilisé d'OGM en les menaçant de poursuites en justice – c'est le cas de l'affaire Schmeiser, mais aussi de l'affaire Chapela au Mexique (Foyer, 2010). Ainsi les OGM ne sont pas dénoncés seulement comme une menace pour l'environnement, comme c'est le cas pour les pesticides, mais engendrent une forte dépendance économique : en supprimant les conditions de possibilité d'un retour en arrière, le développement des OGM a suscité un déplacement du cadrage santé-environnement initial – très lié à la protection et l'information des consommateurs (en vertu de l'effet vache folle) – vers un conflit d'économie politique.

Peut-on dans ces conditions parler d'un échec de la communication publique autour des OGM et en tirer des conclusions réinvesties sans plus de réflexivité sur d'autres dossiers – comme aujourd'hui les nanotechnologies ? La sociologie est sortie depuis longtemps d'une vision irénique de l'échange d'argument dans la discussion idéale (le vrai débat), notamment à travers la critique du modèle habermassien de « l'espace public autonome ». Une sociologie des controverses ne tranche pas sur la bonne procédure de débat public mais fournit des outils d'analyse pour observer comment naissent, évoluent, se déplacent, se fixent ou disparaissent les arguments dans des champs de forces. Car la notion d'espace public fait oublier au moins trois choses essentielles : la manière dont se forment les compétences des acteurs, et en particulier leur sens critique (qui prend bien plus appui sur des expériences marquantes que sur un répertoire apprêté de principes de justice) ; l'ancrage dans des milieux qui lie les acteurs à des intérêts et des représentations, des formes de vie et des valeurs - ce qui suppose un travail politique particulier pour les rendre « détachables » ; l'importance dans les joutes argumentatives de figures contraires en vertu desquelles on passe constamment de la controverse à l'accusation, de la figure de rhétorique à la production de factualité, de la convergence des sources de conviction à la consolidation d'oppositions tranchées, de la mise en scène d'attachements irréductibles à un raisonnement collectif dans un même espace de calcul - autant d'éléments qui aident à comprendre les chocs et les interactions qui conduisent à l'expression d'une « colère légitime ». Le déni de compétence, la politique du fait accompli

¹⁵ Dans le cadre du Certificat d'Obtention Végétale (COV), l'agriculteur a le droit de ressemer chaque année.

et l'expérience de la perte de prise sont les explications les plus courantes fournies par les acteurs lorsqu'ils s'engagent dans une logique du conflit.

Sur les différents dossiers, on observe des va-et-vient constants sur un continuum qui mène de la contre-expertise pointant sur des alternatives (les énergies renouvelables comme alternatives au nucléaire dans le dossier des énergies) jusqu'à l'action radicale (comme les faucheurs d'OGM). Pour saisir ces processus, l'analyse des causes environnementales doit renoncer à la cité idéale ou au monde commun et renouer avec une sociologie des conflits. On le voit par exemple en ouvrant un dossier comme celui de la gestion des déchets radioactifs dont la mise en politique, qui s'est traduite par la loi Bataille (1991), a créé une contrainte forte pour les ingénieurs, la « réversibilité du stockage » (Barthe, 2006). Depuis que les acteurs critiques se sont saisis du dossier, les épreuves se construisent sur fond d'une conjonction entre des acteurs-réseaux agissant à distance et des porte-parole des populations locales. En dépit d'un véritable *aggiornamento* de l'Andra pour « soigner sa communication » et « ouvrir largement la concertation et le débat », le théâtre des opérations dans la Meuse, et autour du site de Bure en particulier, évolue de nouveau vers le conflit (Cézanne-Bert et Chateauraynaud, 2009). Or, la radicalisation des acteurs, qui font valoir une « colère légitime », ne se comprend que si l'on examine l'ensemble des appuis normatifs, des dispositifs d'enquête ou de prise d'information, et des forces à l'œuvre dans les milieux.

Avec la fragmentation des milieux et des causes, la société civile n'est jamais en action sous la forme idéalisée qu'en propose une lecture rousseauiste de l'histoire politique. En même temps, des idées, des techniques, des liens et des expériences passent constamment d'un milieu à l'autre. D'un point de vue politique, les actes de désobéissance et de résistance se placent sur un plan d'action et de jugement qui s'oppose à la fois à l'Etat, toujours suspect, et au marché, traité comme facteur de domination économique : un plan d'expérimentation collective qui engage la possibilité même d'une expression démocratique affranchie des dispositifs institués (Bernardi, 2008). En tout état de cause, la manière dont sont qualifiés et requalifiés les actes de protestation, pris dans un jeu complexe entre participation, activisme non-violent et radicalisation politique, n'est pas un épiphénomène et on voit s'y jouer la définition des partages entre controverse, régulation et conflit. Dans ce contexte, la sociologie de l'environnement n'a pas pour vocation de chercher à éradiquer les conflits – comme dans la figure de plus en plus contestée de l'« acceptabilité sociale » - mais de déployer les formes et les modalités d'expression possible du conflit et du différend.

Lorsqu'un processus se solde par le constat d'un profond désaccord, les acteurs ont au moins appris quelque chose sur les éléments irréductibles et sur les enracinements politiques en vertu desquels il ne pourra y avoir que des successions de moments de dispute, de phases négociation et de périodes de compromis. Cette version qui fut celle du modèle du droit social, jouant à la fois de l'irréductibilité du conflit entre le capital et le travail d'un côté et de la multiplication des dispositifs de compromis de l'autre, est-elle adaptable aux conflits liés à l'environnement et au développement ? La formule du Grenelle, modèle de concertation à cinq, qui introduit les élus locaux et les associations dans un gigantesque dispositif de concertation/négociation ne peut guère absorber toutes les sources de tension et de conflit. Mais le dispositif peut servir de grand redistributeur tout en rendant possibles d'émergence de nouveaux fronts conflictuels. De fait les tendances récentes semblent marquées par ce retour d'une logique du conflit. Par exemple, dénonçant les modalités de passage de la loi Grenelle I au Grenelle II, un collectif de spécialistes du droit de l'environnement voit dans la formation du MEEDeM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer], une relativisation extrême de la place de l'environnement – réduit selon eux à un

« insignifiant secrétariat d'Etat dont les pouvoirs et les moyens sont équivalents à ceux d'un petit département français » - réduction qui recoupe, selon les auteurs, la formule lapidaire attribuée au président de la République, lors du salon de l'agriculture du printemps 2010 : « l'environnement, ça commence à bien faire »¹⁶. Ce type de remise en cause est tantôt dramatisé, tantôt traité comme un épiphénomène, de nombreux acteurs considérant que les bases d'une action publique environnementale pérenne ont été posées et qu'en dépit des pressions exercées par des milieux économiques, il n'y aura pas de retour en arrière.

5. La cause environnementale entre lieu commun et source d'action radicale

Il est devenu banal de constater que la configuration créée en ce début de millénaire a produit une rupture complète avec la période antérieure – cette espèce de configuration molle et passablement creuse des années 1980-1995 marquées par l'affaiblissement continue des luttes ouvrières comme référent majeur de la critique sociale. Quatre processus se sont croisés pour provoquer cette rupture, qui a changé complètement les modalités d'une sociologie des mobilisations et des controverses : 1/ la montée de tensions d'un nouveau genre a rendu caduque la vision irénique des années qui ont suivi la chute du mur de Berlin, années au cours desquelles on parlait d'équité et de justice, d'intercompréhension et d'éthique à tout bout de champ : citant souvent le 11 septembre 2001, les acteurs parlent d'une nouvelle ère de violence, et même d'hyperviolence, un cycle ininterrompu de catastrophes et de crises, venant renforcer les visions noires suscitées par l'obsession du terrorisme. 2/ Sur le fil de la santé, de l'environnement et des technologies, on assiste à un processus de globalisation des risques et à l'avènement d'un régime d'alerte globale, quasi permanente, fondée sur des standards internationaux et des réseaux d'experts transnationaux. Bien que marqué par des constitutions différentes, le climat et le risque de grippe pandémique (H5N1 puis H1N1) ont fourni une matrice pour de nombreux dossiers (voir la biodiversité d'un côté ; les maladies émergentes de l'autre). On observe en outre de plus en plus de recouvrements entre les enjeux de santé, d'environnement et de technologie, à la fois à travers les vulnérabilités rendues manifestes par les événements extrêmes (tsunami, tremblements de terre, ouragans et tempêtes, inondations, feux de forêt ...) et sous l'effet d'une critique de plus en plus soutenue des expertises et des choix scientifiques et techniques (OGM, téléphonie mobile, nanotechnologies). 3/ La transformation des cadres épistémiques de tous les domaines d'activité, à travers le Web et la mise en circulation rapide de causes, d'expertises et de cadres interprétatifs, n'est plus à démontrer. Au-delà des questions de démocratie électronique et de gouvernance du Net, la toile est devenue incontournable dans la trajectoire des alertes, des controverses et des formes de protestation : les causes, les acteurs qui les portent et les arguments qu'ils soutiennent sont aujourd'hui dépendants de leurs modes d'existence sur le web. 4/ Les mobilisations transnationales et les acteurs du mouvement altermondialiste ont par ailleurs créé un front permanent depuis Seattle (1999), fournissant un cadre de référence à de multiples mouvements locaux, sans que l'espace politique institué ne parvienne à intégrer cette dynamique dans un contre-programme politique.

Dans cette configuration générale, parce qu'elles sont issues d'un long travail politique en amont qui les ont dotées d'une fonction d'universalisation, les causes environnementales servent d'appui dans une série indénombrables de scènes d'action et de jugement. Dans les échanges d'arguments et les jeux de forces, la question des inégalités environnementales est

¹⁶ X. Braud et alii, « Les impostures du Grenelle », rue89, 6 avril 2010.

de plus en plus prégnante, ce qui accroît encore la tension entre régulation et conflit (Lowenhaupt Tsing, 2005, Beck, 2007, Pellow, 2007). De fait, un des paradoxes auxquels doit faire face la sociologie contemporaine de l'environnement est lié à la tension croissante entre une pléthore de dispositifs de concertation et de modes de régulation d'un côté, et le développement de formes d'activisme et de critiques radicales de l'autre, nouvelles radicalités qui ont engendré - société de surveillance oblige -, une catégorie à visée éminemment répressive, celle de l' « éco-terrorisme ».

L'extension continue du domaine « sécuritaire » donne lieu à une surveillance accrue des mouvements de contestation à partir de techniques proches de celles utilisées pour contrôler des mouvances plus ouvertement guerrières. De sorte que la frontière entre « activistes » et « terroristes » peut facilement être levée. Dans un article intitulé « *Vive les écowarriors ! Evviva !* » (mars 2008), Fabrice Nicolino déclare son admiration pour « les bandits océaniques de *Sea Shepherd* », ce groupe formé par Paul Watson, ancien de Greenpeace, dont un des faits d'arme est d'avoir abordé un baleinier japonais dans l'Antarctique en lançant sur le pont des bouteilles d'acide butyrique - ce qui a suscité de vives protestations du Japon. Et Nicolino de commenter :

« Les écowarriors - les écowarriors - sont des frères. Ni plus ni surtout moins. Aux États-Unis, ces activistes sont traqués par le FBI d'une façon qui surprendrait encore un peu en France. Au dernier congrès de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, un sociologue visiblement ami des flics a mis en garde contre « l'écoterrorisme ». Lequel serait pire aux États-Unis que la violence d'extrême droite. [...] Après avoir beaucoup défendu l'usage de la violence en mes jeunes années, je confesse que j'ai changé de point de vue. Je suis devenu un non-violent actif. Ce qui veut dire ? Ce qui veut dire que, tant qu'on ne s'en prend pas aux hommes et à tout ce qui vit, l'opposition à ce monde doit conserver un espace [...] Et moi, je continue de m'interroger. Jusqu'où peut-on aller pour défendre une cause aussi essentielle que la vie sur terre ? »

Dans la conclusion de son ouvrage sur l'écologie et le droit (1995), François Ost se livre à un *mea culpa* en observant que tout ce qu'il a écrit procède d'un point de vue particulier, celui de l'hémisphère Nord, « son environnement » et « ses générations à venir » : « *ce n'est qu'incidemment qu'il a été question des populations du sud de la planète* » alors qu'elles sont les « *premières victimes de la dégradation de l'environnement* ». Ironisant sur le fait que « *notre civilisation hyperdéveloppée semble 'avoir perdu le sud'* », il se demande s'il est encore possible de « *croire à nos bonnes intentions à l'endroit du milieu et des générations futures si déjà fait défaut la solidarité, ou même simplement la conscience de l'interdépendance à l'égard des générations présentes* » (Ost, 1995, p. 338-339). Depuis le milieu des années 1990, les mobilisations dans les pays du Sud n'ont cessé de se développer, à travers une dialectique subtile avec l'altermondialisme. De fait, aujourd'hui, une part importante du jeu des acteurs renvoie à ce qui s'est institué, de sommets en conventions internationales, sous la catégorie des « *peuples autochtones* ». Ces acteurs ne sont pas seulement des relais pour les ONG et autres éléments environnementalistes car ils modifient durablement la manière dont s'élaborent nos cosmologies, y compris dans la production du droit international.

Ces dernières années, le déplacement de l'analyse vers les causes internationales est une tendance lourde et constitue un des axes majeurs de la sociologie des mobilisations. Au delà des grands récits sur la globalisation, une sociologie pragmatique des transformations peut aider à comprendre comment s'articulent ou s'affrontent, dans les milieux et les localités, les deux logiques à l'œuvre : celle d'une nouvelle économie politique des biens publics et celle de l'affirmation de valeurs ou de modes d'existence irréductibles.

Références bibliographiques

- Abélès M., Charles L., Jeudy H-P., Kalaora B. (dir.) (2000), L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement, Paris, L'Harmattan.
- Abélès M. (2008), Anthropologie de la globalisation, Paris, Payot.
- Akrich M., Callon M. et Latour B. (éd.), Sociologie de la traduction : textes fondateurs, Paris, Mines ParisTech, les Presses, « Sciences sociales », 2006.
- Barbier R (1992), Une cité de l'écologie, Paris, EHESS, mémoire de DEA.
- Barthe Y. (2006), La politique d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires, Paris, Economica.
- Beck U. (2009), World at Risk, Cambridge, Polity Press.
- Berque A.,(1990), Médiance de milieux en paysages, Montpellier, GIP-Reclus.
- Bernardi B. (2008), « L'opposition entre représentation et participation est-elle bien formée ? », site de La Vie des Idées.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991), De la justification. Les économies de la grandeur, Paris, Gallimard.
- Borraz O., Gilbert C., Joly P.-B. (2005), Risques, crises et incertitudes : pour une analyse critique.. Cahiers du GIS Risques Collectifs et Situations de Crise, n°3, Grenoble, CNRS-Publications de la MSH-Alpes.
- Boudes P. (2008), L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement. Thèse de doctorat en sociologie. Bordeaux : Université de Bordeaux 2.
- Cézanne-Bert P. et Chateauraynaud F. (2009) « Les formes d'argumentation autour de la notion de réversibilité dans la gestion des déchets radioactifs », rapport d'études ANDRA/EHESS, GSPR, mai 2009.
- Charvolin F., (2003), L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, Paris, La Découverte.
- Chateauraynaud F. et Torny D. (1999), Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Paris, Editions de l'EHESS.
- Chateauraynaud F. (2007), « Alertes et mobilisations à l'échelle internationale. Pour une balistique sociologique des causes internationales », Communication à la Journée d'études «Transfrontières », Paris, EHESS, 7 juin.
- Chateauraynaud F. (2010), Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique (à paraître).
- Claeys-Mekdade C. (2006), « La participation environnementale à la française. Le citoyen, l'Etat... et le sociologue », VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Vol7no3, décembre.
- Cranor C. (1993), Regulating Toxic Substances. A Philosophy of Science and the Law, Oxford University Press.
- Dahan Dalmenico A (2007),Les modèles du futur. Changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques, Paris, La Découverte.
- Descola P. (2005), Par-delà nature et culture, Paris, Gallimard.
- Dodier N. (2003), Leçons politiques de l'épidémie de sida, Paris, EHESS.

- Dupuy, J.-P. (2002), Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain, Paris, Seuil.
- Encinas de Munagorri R. (dir) (2009), L'expertise et la gouvernance du changement climatique, Paris, LGDJ.
- Foyer J. (2010), Il était une fois la bio-révolution. Nature et savoirs dans la modernité globale, Paris, PUF.
- Gilbert C. (dir.) (2003), Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales, Paris, L'Harmattan, Collection Risques Collectifs et Situations de Crise.
- Gramaglia C., 2004. « Mise à l'essai du concept de sphère sur le terrain des conflits environnementaux... », ethnographiques.org, Numéro 6 - novembre 2004
- Hermitte M.-A. (2007), « La fondation d'une société par les crises et les risques », in Face au risque, Genève, ed. Médecine & Hygiène – Georg, 2007.
- Jasanoff S. (2005), Design on Nature - Science and Democracy in Europe and the United States. Princeton University Press, Princeton, New Jersey.
- Lafaye C. et Thevenot L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », Revue française de sociologie, vol. 34 (4), p .495-524.
- Lamine C., Tétart G. Chateauraynaud F. (2010), « Le bio comme reconfigurateur des controverses sur les pesticides et les OGM (1995-2008) », Colloque SFER : La réduction des pesticides agricoles – enjeux, modalités et conséquences ; mars 2010, Lyon.
- Larrère C., Larrère R. (1997), Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement, Paris, Aubier.
- Lascoumes P. (1994), L'Eco-pouvoir, Paris, La Découverte.
- Latour B. (1995), « Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la "septième cité" », Ecologie Politique n°13.
- Latour B. (1999), Politiques de la nature, Paris, La Découverte.
- Latour B. et Gagliardi P. (dir) (2006), Les atmosphères de la politique. Dialogue pour un monde commun, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- Leborgne M. (2010), « Les marques territoriales : entre mémoires, communautés et débats », Portée de la concertation (carnet de recherche), hypotheses.org, 30 mars 2010.
- Leclerc O. (2009), « Les règles de production des énoncés au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat », in Expertise et gouvernance du changement climatique, Paris, LGDJ, p. 59-92.
- Lowenhaupt Tsing A. (2005), Friction. An Ethnography of Global Connection, Princeton University Press.
- Mélé P. (2004), Conflits et territoires, Université François Rabelais.
- Mermet L. (2007), « La cité écologique : droit de cité pour la nature et les environnementalistes » Paris/ Recherches Exposées En Ligne REEL-RGTE
- Ost F. (1995), La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit, Paris, La Découverte.
- Pellow D. N. (2007), Resisting Global Toxics. Transnational Movements for Environmental Justice, Cambridge, the MIT Press.
- Revel M. et alii. (2007), Le débat public : une expérience française de démocratie participative, Paris, La Découverte.

Rumpala Y. (2008), « Le développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance. », VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Vol8 no2, octobre.

Selmi A. (2006), Administrer la nature, Paris, Editions MSH – Quae.

Yearley S. (1992), The Green Case : A Sociology of Environmental Arguments, Issues and Politics, London, Routledge.

Yearley S. (2008), « Nature and the Environment in Science and technology Studies », in The Handbook of Science and Technology Studies, The MIT Press, p. 921-947.